

PROTOCOLE DE DÉCONFINEMENT COVID 19 du 11 mai au 2 juin 2020



PREAMBULE

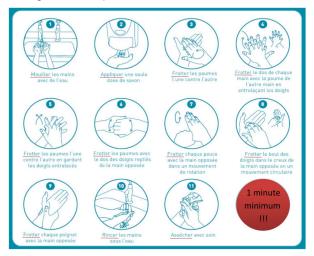
Le Tiers Lieu Limoux accueille des coworkers permanents (associations utilisatrices des locaux par convention annuelle) et des coworkers nomades ainsi que des réunions, des ateliers et des formations animées par des entrepreneur-es, structures utilisatrices, partenaires.. Comme toute entreprises nous devons respecter le protocole national de déconfinement publié le 3 mai par le ministère du Travail. Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail, la démarche de déconfinement mise en place doit conduire à éviter les risques d'exposition au virus, à évaluer les risques et à privilégier les mesures de protection collective.

Le Tiers Lieu est un espace vivant, participatif, où chacun et chacun-e s'implique dans les activités et participe à la vie du lieu. Ce protocole pose les règles pour garantir la santé et la sécurité de toutes les personnes qui viennent travailler, se former, ou encore pour une réunion, un atelier sur le lieu. Le respect de ces règles, leur application repose sur la coresponsabilité et votre implication.

Tous les coworkers permanents et nomades du Tiers Lieu Limoux s'engagent par le présent protocole à respecter les mesures suivantes et à informer leur public et à être garant du respect de ces règles par leur public et leurs salarié-es.

RAPPEL DES MESURES SOCLES DU DECONFINEMENT

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;



Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Mettre en oeuvre les mesures de distanciation physique :- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ; distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) ;

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes :

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires :

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15);

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

JAUGE MAXIMALE D'ACCUEIL

Sur la base de l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 24 avril 2020, le critère d'occupation maximale des espaces ouverts au public et en milieu de travail est de 4m2 par personne. Le calcul de la jauge maximale d'occupation du lieu au même moment est pour le Tiers Lieu Limoux **de 24 personnes** en prenant en compte dans le calcul de la surface résiduelle : la cuisine du haut, la cuisine au rez de chaussée, le hall d'entrée, la salle de reprographie, la salle de créativité mobilisée en tant que salle de repas, nécessaire pour respecter la règle de distanciation. C'est pourquoi, il est obligatoire si vous recevez du public, des clients, des partenaires, si vous organisez des réunions, ateliers (attention MAXIMUM de 5 personnes pour la salle de créativité) de nous informer au préalable afin de respecter la jauge maximale. Nous vous invitons également à privilégier le mercredi (jour de repos des salariés du chantier d'insertion) et les fin de journée (après 18h) les réunions qui sont des temps de moindre fréquentation du lieu.

GESTION DES FLUX DE PERSONNES

Mise en place d'un sens de circulation, afin de limiter le croisement des personnes,

- a) l'accessibilité aux locaux est différenciée suivant les structures :
 - Entrée par le jardin : équipe ACI LAB, atelier chant, cabinet psychologues
 - Entrée par le parking : Sapie, équipe DLA, URCPIE, Wimoov, Eco Citoyennété, coworkers.
- b) pour les coworkers, l'accès au jardin lors des pauses est effectué par l'extérieur (portail) afin d'éviter de traverser la salle occupée par le chantier d'insertion.

LES GESTES BARRIÈRES À RESPECTER

Dès l'entrée dans les locaux du Tiers Lieu Limoux, il sera demandé de vous désinfecter les mains avec la solution hydro-alcoolique qui est mise à disposition notamment à l'accueil, à la cuisine au rez de chaussée,...

Lors de votre journée au Tiers Lieu, il conviendra de respecter les consignes suivantes afin de prévenir les risques de transmission du virus à vous ou aux autres personnes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon et utiliser le papier d'essuie tout pour se sécher les mains
- respecter la distance d'1 mètre entre les personnes
- Les contacts sociaux physiques sont à proscrire : poignées de mains, accolades, embrassades...

Le masque

Dans le cas où les solutions de protection collective (respect des distances, pas de face à face des bureaux, éviter le croisement des personnes,....), ne peuvent être respectées, notamment lors d'un rendez-vous individuel, le port du masque devient obligatoire. Dans le cas où vous n'auriez pas de masques, nous en mettrons à votre disposition. En complément, vous pourrez également bénéficier des visières de protection fabriquées par le FAB LAB.

LES PAUSES ET LES REPAS

Afin de respecter les règles de distanciation, la cuisine à l'étage a été remise en service pour les coworkers permanents et nomades et les équipes administratives TUA et Sapie.

La cuisine du rez de chaussée est réservée à l'équipe du chantier ACILAB.

Deux espaces de repas équipés (micro-onde, évier) sont désormais accessibles ainsi que la salle de créativité pour prendre son repas en plus du jardin.

Il est demandé à chacun.e d'attendre son tour dans le cas où 3 personnes seraient déjà présentes dans la pièce cuisine, de manger en horaires décalés.

Il est également demandé à chacun-e de nettoyer après utilisation les surfaces (poignées des micro ondes, frigo, cafetières,....). Les repas froids seront à privilégier.

Des solutions de nettoyage seront à disposition (cf kit de nettoyage coworker).

LES ESPACES COLLECTIFS

Dans les lieux de pauses (cuisines, hall d'entrée,...) les mesures barrières (se laver les mains avant et après utilisation) sont affichées.

Dans les espaces communs : les 2 cuisines, la salle de créativité, les salles de réunion, la salle de repos, il est recommandé de laisser les portes ouvertes afin d'éviter les contacts des mains sur les surfaces (poignées,...).

En plus du ménage habituel, un plan de nettoyage régulier deux fois par jour est mis en place pour les rampes d'escalier, les poignées des portes et appareils électroménagers, les toilettes, ramassage des poubelles,....II est demandé à chacun-e de nettoyer son poste de travail et de participer à ce nettoyage spécifique, qui est réparti par niveau (rez de chaussé (ACILAB), 1^{er} étage (TUA DLA, SAPIE), 2 nd étage (coworkers : bureaux fermés, petite cuisine et salle de coworking). Afin de faciliter et vérifier la mise en œuvre une fiche de suivi est mise en place et affichée afin que chacun-e inscrive l'horaire de nettoyage. Des produits de nettoyage sont à disposition à chaque niveau. Pour les coworkers un kit de nettoyage est fourni comprenant :3 lingettes 1 flacon de désinfectant, 2 sachets plastiques pour séparer les lingettes propres des lingettes sales. Il est demandé de laver les lingettes sales chez soi.

La salle de réunion : salle de créativité

Veillez à faire respecter les mesures barrières indiquées dans le protocole : lavage de mains à l'entrée et à lors du départ, mesures de distanciation physique. Un affichage dans la salle rappelle l'ensemble de ces mesures.

L'accès à la salle de créativité se fait par la porte fenêtre afin de limiter les croisements et d'éviter de passer par la cuisine du rez de chaussée.

A votre départ, vous devez nettoyer l'ensemble des surfaces et objets utilisés : brosse et feutres tableau blanc, télécommande, paper board, poignées intérieur et extérieur, chaises et tables

"COWORKER" AU TIERS LIEU

Recommandation bureaux fermés

Dans les bureaux fermés et partagés, la règle des 4 m2 par personne doit être respectée. Il convient d'éviter les bureaux en face à face. Il est préconisé une aération de 15 minutes trois fois par jour. Des solutions de désinfection sont à votre disposition pour nettoyer le mobilier de vos espaces (cf kit de nettoyage coworker).

Recommandation espace de coworking ouvert

La capacité de la salle de coworking et la disposition des tables ont été revues afin de respecter la distance minimale d'1 mètre entre les coworkers. L'espace de co working ne pourra pas accueillir plus de 4 personnes à la fois. Les bureaux sont positionnés afin d'éviter le face à face et de respecter la distance physique de plus d'un mètre.

Il est demandé aux coworkers nomades de planifier leur venue au Tiers Lieu et d'en informer l'équipe par e mail : tt@sapie.coop afin de gérer au mieux les espaces (possibilité d'utiliser la salle de créativité en coworking en dehors des repas si plus de 4 coworkers) et les flux (horaires d'arrivée et de départ).

Des solutions de désinfection du mobilier sont mises à la disposition des coworkers nomades(cf kit de nettoyage coworker). Le coworker s'engage à son départ à nettoyer leur table et leur chaise. Nous pouvons également mettre en place pour les coworkers réguliers une place attitrée.